

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 95

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 9, après le mot :

« enquêtes »,

insérer les mots :

« et investigations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.